

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

UNION POUR UNE ETHIQUE MUNICIPALE

**Thiaba
BRUNI**
Votre Maire



Votre liste pour Villeneuve-Saint-Georges

Un urbanisme repensé et des logements décents pour tous.

Il faut savoir que la gestion des logements sociaux à Villeneuve-Saint-Georges est confiée au Conseil départemental et aux bailleurs sociaux tels que Valophis, ICF Habitats/La sablière, Sequens ... **Le contingent de logements sociaux dont dispose la mairie est réduit à la portion congrue et ne permet pas de répondre aux besoins de relogement de tous les Villeneuvois.**

De ce fait, pour que la municipalité puisse prioriser les demandes de relogement des Villeneuvois, elle doit mettre en place de nouveaux dispositifs.

UEM prévoit :

1 La mise en place d'une **foncière municipale** avec l'aide de la Banque des Territoires associée à des investisseurs institutionnels. Cette foncière aura pour vocation l'acquisition par la municipalité d'un parc de biens immobiliers et de logements sociaux en adéquation avec les objectifs d'aménagement urbain et de relogement que la mairie s'est fixés. L'avantage de cette foncière est que les bénéfices qu'elle générera pourront servir à la rénovation et la réhabilitation des logements vieillissants.

La mairie réservera 1/3 des logements qu'elle aura acquis ainsi aux familles villeneuvoises expulsées, aux agents de la ville et aux commerçants modestes.

- 2** Une **conférence mensuelle regroupant les bailleurs sociaux et la mairie** permettra la mise en commun du parc vacant afin d'optimiser la coïncidence des besoins en logement des habitants et les logements disponibles.
- 3** La création d'un **fonds de solidarité juridique "Zéro Villeneuvois Mal Logés"** sera réalisée pour venir en aide aux locataires juste au-dessus des plafonds de l'aide juridictionnelle afin qu'ils puissent agir en justice et défendre leurs droits face aux propriétaires indélicats.
- 4** Un **plan de lutte contre le logement indécent/insalubre encouragé par une aide municipale à la rénovation écologique** sera proposé. Ce soutien financier sera conditionné par la signature avec la foncière municipale, d'une convention sociale d'une durée de 15 à 20 ans, portant sur la mise à disposition des dits logements sur la base de loyers plafonnés suivant une grille tarifaire des logements intermédiaires.
Les bailleurs récalcitrants, ayant un contrat de bail déjà en cours, feront l'objet de poursuites judiciaires avec l'aide du fonds de solidarité juridique "Zéro Villeneuvois Mal Logés."
- 5** Un **permis de louer en division** sera instauré sur tout le territoire de la commune. Il permettra un haut niveau de surveillance sur les possibilités de location des pavillons et logements en division.
Dans cette optique, les effectifs du service d'hygiène seront progressivement augmentés.
- 6** Un **observatoire des locataires** sera mis en place avec un pouvoir d'audit. Chaque bailleur social devra signer une convention avec cet observatoire dans l'optique d'une plus grande transparence sur la gestion financière et technique, d'une meilleure information des locataires sur les prestations fournies et d'une prise en compte de leurs préoccupations et de leurs attentes.
- 7** La construction, par la foncière municipale, d'une **résidence intergénérationnelle solidaire pour rompre la solitude de nos séniors**, leur apporter une aide au quotidien dans leurs démarches et activités et proposer un mode de garde ponctuel aux jeunes couples.
- 8** Un **contrat municipal d'achat en groupe** (tarifs d'abonnement préférentiels de groupe) auprès des prestataires de la télésurveillance pour protéger les logements des habitants qui le désirent.
- 9** La création d'une **régie municipale de l'électricité** qui produira de l'électricité grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments publics et chez les partenaires comme les bailleurs sociaux, ou sur le bâti privé avec lesquels elle signera des conventions.
- 10** Des **prêts à taux zéro municipaux pour les primo-accédants** gagnant moins de deux fois le Smic avec 10 ans de présence dans le bien immobilier acquis.



Contactez-nous !

@ unionpouruneethiquemunicipale@gmail.com
f Union pour une Ethique Municipale

Thiaba **BRUNI**, Votre Maire

